



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Nomination de la mairesse suppléante
- 1.3 Autorisation de signature - Vente du lot 5 602 428 à Centre du pneu F.M.L. Inc.
- 1.4 Adoption du Règlement 728-19 – Programme de subvention – Réduction de la quantité d'eau de ruissellement
- 1.5 Dépôt d'un communiqué de la MMQ – Schéma de couverture de risque en sécurité incendie
- 1.6 Correspondance
 - a) Gilles St-Jean – CA de la FQM

2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Correspondance
 - a) Lettre de remerciement – Projet IMPACT
 - b) Rapport SQ Février-Mars

3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Octroie d'un mandat pour la réfection du balcon et le remplacement du quai de déchargement
- 3.3 Avis de motion et dépôt du règlement 453-19-2 concernant les entrées de service d'égout
- 3.4 Correspondance
 - a) Rapport annuel OBV 2018-2019

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport du président
- 4.2 Autorisation de signature - Entente avec la CSVDC
- 4.3 Autorisation d'adhésion au Projet Municipalités en Action
- 4.4 Appui au projet au PNHA – Chevalier de Colomb
- 4.5 Demande d'autorisation du Club des Ornithologues
- 4.6 Demandes diverses de Bedford Cruise-In
- 4.7 Demande de commandite – Jockey Club S.A.M.
- 4.8 Demandes diverses de la S.A.M.
- 4.9 Demande de barrage – Main dans la Main – La Guignolée 2019
- 4.10 Modification de la résolution 19-05-189 concernant les employés du Camp de jour 2019
- 4.11 Refus du changement de nom du RSL de la Pommeraie
- 4.12 Autorisation d'utiliser la rue Best pour une fête de voisins

4.13 Correspondance

- a) Félicitations d'une résidente
- b) Remerciement des Chevaliers de Colomb
- c) Remerciement Étudiants – Bourses Massey Vanier
- d) Remerciement Société de l'Alzheimer
- e) Lettre du Ministre responsable des aînés
- f) Lettre du Ministre responsable des aînés concernant MADA
- g) Résolution d'appui de Pike River à Yves Lévesque re CIUSSS
- h) Invitation Journal St-Armand
- i) Journée Internationale des aînés 2019
- j) Remerciement du CLACC

5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Adoption du Règlement 638-19-6 – Gestion des matières résiduelles
- 6.3 Correspondance
 - a) Procès-verbal du 14 mai 2019 vf signé

7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine

- 7.1 Rapport de la présidente;
- 7.2 Demandes de PIIA
- 7.3 Demande de dérogation mineure - 45 rue Kemp – Bonduelle
- 7.4 Correspondance
 - a) Permis émis Mai 2019
 - b) Bulletins et communiqués du Fleurons du Québec

8. Commission des travaux publics – Daniel Audette

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation de paiement – Les Entreprises Denexco Inc. – Dek Hockey
- 8.3 Autorisation de paiement – Graymont (Qc) Inc.
- 8.4 Autorisation de paiement - J.A. Beaudoin Construction Limitée
- 8.5 Mandat à Tetra-Tech – Mise à niveau du site de gestion de la neige usée
- 8.6 Embauche d'un employé pour la période estivale – Travaux publics
- 8.7 Annulation de la résolution 19-06-263 concernant le stationnement du bureau de poste
- 8.8 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

-Octroi d'un mandat – Mise à jour du site internet

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi 2 juillet 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et Gisèle Messier, adjointe au greffe

19-07-272

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour tel que soumis avec l'ajout du point suivant au varia :

- **Remise de compost – via l'Écocentre**

ADOPTÉE

19-07-273

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Monsieur André Beaumont débute en mentionnant que la Ville est belle, le lignage de rues et les traverses de piétons sont faits et c'est accueillant pour les visiteurs.

Monsieur Beaumont fait aussi référence à la Politique MADA pour Bedford et région adoptée par le conseil le 2 octobre 2018 en vertu de la résolution 18-10-448 et questionne :

- Si les ressources humaines de la Ville ont un rôle à faire dans l'exécution du plan d'action de ladite politique ?
- Si les employés de la Ville sont au courant de ladite politique ?

Le maire répond affirmativement aux deux questions tout en ajoutant que l'épanouissement de notre communauté ainée est important pour le conseil municipal. Nous vivons tous dans une communauté et il est à tous et chacun à faire sa part dans un sens d'entraide et de solidarité. La Ville et ses employés ne peuvent être seuls responsables de cette initiative, les efforts des équipes sont distribués sur tous les travaux d'amélioration à effectuer et les divers services municipaux à maintenir.

19-07-274

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019.

ADOPTÉE

19-07-275 **Nomination de la mairesse suppléante**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil désigne la conseillère Marie-Pier Tougas à titre de mairesse suppléante de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, débutant le 3 juillet 2019 et se terminant le 6 novembre 2019.

ADOPTÉE

19-07-276 **Autorisation de signature – Vente du lot 5 602 428 – Centre du pneu F.M.L. inc.**

Considérant que les propriétaires du Centre du pneu F.M.L. inc. ont déposé, le 14 août 2018, une offre d'achat pour l'acquisition du lot 5 602 428 du cadastre du Québec, laquelle a été acceptée par le conseil en vertu de la résolution 18-08-389 ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente et s'en déclarent satisfaits ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer tous documents notariés relatifs à la vente du lot 5 602 428 au Centre du Pneu F.M.L. inc.

ADOPTÉE

19-07-277 **Adoption du Règlement 728-19 – Programme d'aide pour la mise en place de mesures visant la réduction des eaux de pluie et de ruissellement vers les infrastructures municipale de la ville de Bedford**

Considérant que le 4 juin 2019 l'avis de motion a été donné et le projet du règlement 728-19 concernant un programme de subvention pour la mise en place de mesures visant la réduction de la quantité d'eau de ruissellement dirigé vers les infrastructures municipales de la Ville de Bedford été déposé par la résolution 19-06-258.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil adopte ledit Règlement 728-19 concernant la mise en place d'un programme de subvention visant la réduction de la quantité d'eau de ruissellement dirigé vers les infrastructures municipales de la Ville.

ADOPTÉE

19-07-278 **Dépôt d'un communiqué de la MMQ – Schéma de couverture de risque en sécurité incendie**

19-07-279 **Octroi d'un mandat pour la réfection du balcon et le remplacement du quai de déchargement**

Considérant que la Ville de Bedford doit faire des travaux correctifs au quai de déchargement de l'usine de filtration, ainsi qu'à son balcon ;

Considérant que l'entrepreneur mandaté pour réaliser le projet d'installation d'une passerelle à l'usine de filtration a été sollicité pour obtenir un prix pour la réalisation de ses travaux correctifs.

19-07-279
(suite)

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte l'offre de service de Deric Construction inc. pour l'exécution de travaux correctif au balcon et au quai de déchargement de l'usine de filtration de la Ville de Bedford pour un montant de 23 308,88\$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-07-280

Avis de motion et dépôt du règlement 453-19-2 concernant les entrées de service d'égout dans la ville de Bedford

Considérant que le projet de Règlement 453-19-2 concernant les entrées de service d'égout est déposé ;

Le conseiller Normand Déragon donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption dudit règlement 453-19-2 concernant les entrées de service d'égout.

ADOPTÉE

19-07-281

Autorisation de signature - Entente avec la Commission scolaire Val-des-Cerfs

Considérant la volonté de la Commission scolaire Val-des-Cerfs et de la Ville de Bedford, ci-après nommé LES PARTIES, de rendre leurs infrastructures respectives accessibles à la population ;

Considérant l'intérêt DES PARTIES à collaborer à la réalisation de leurs missions respectives lesquelles incluent notamment le développement de saines habitudes de vie ;

Considérant que LES PARTIES souhaitent développer et bonifier leur offre d'activités tout en tentant d'éviter le dédoublement de celles adressées à une même clientèle.

Considérant que LES PARTIES reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles ayant notamment pour objectifs de :

- a) Prioriser et favoriser sur le territoire commun qu'elles desservent, l'utilisation optimale des infrastructures susceptibles de répondre aux besoins éducatifs et de loisirs de la population;
- b) Contribuer à rehausser la qualité de vie de la population par le biais d'activités et de programmes éducatifs et de loisirs ;

Considérant que pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de définir les engagements DES PARTIES ainsi que d'établir les priorités d'utilisation des infrastructures afin d'en faire l'usage optimal, sans porter atteinte à l'autonomie DES PARTIES ;

Considérant que le principe de base de l'entente est de favoriser un échange équitable de services ;

Considérant la volonté DES PARTIES de mettre leur entente par écrit de sorte que les engagements DES PARTIES et leurs modalités soient bien compris par tous les intervenants impliqués dans cette entente ;

Considérant la volonté DES PARTIES de réunir et faire connaître, en une seule entente, les partenariats financiers entre LES PARTIES ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

19-07-281
(suite)

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir la Ville de Bedford et la Commission scolaire Val-des-Cerfs.

ADOPTÉE

19-07-282

Autorisation d'adhésion au Projet Municipalités en Action

Considérant que les municipalités du pôle de Bedford ont des caractéristiques semblables au niveau démographique et géographique ;

Considérant que les ressources humaines, financières et les infrastructures sont limitées pour les petites municipalités et que le potentiel de participants par municipalité est limité ;

Considérant que les taux de conformité aux recommandations santé sont particulièrement préoccupants pour le pôle de Bedford ;

Considérant que les retombées individuelles et collectives d'une meilleure offre de service en saines habitudes de vie sont reconnues ;

Considérant que les municipalités du pôle de Bedford souhaitent augmenter leur offre de service pour attirer et retenir les jeunes et leurs familles dans la région ;

Considérant que la Table intersectorielle régionale de la Montérégie offre une opportunité aux petites municipalités de 5 000 habitants et moins de collaborer ensemble pour améliorer la qualité de vie des citoyens ;

Considérant que la Ville répond aux critères de sélection et souhaite collaborer avec les autres municipalités du pôle de Bedford.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte que la Ville de Bedford adhère au projet Municipalités en Action.

Que ce conseil accepte que la subvention obtenue par le pôle de Bedford soit pour l'embauche d'une ressource humaine pour la mise en place d'une table d'actions qui travaillera et réfléchira à la meilleure façon de mettre en commun les ressources, à améliorer les communications intermunicipales et à promouvoir des activités et les infrastructures de loisirs du pôle de Bedford.

ADOPTÉE

19-07-283

Appui aux Chevaliers de Colomb – Demande de financement au PNHA

Considérant que les Chevaliers de Colomb sollicitent le conseil de la Ville pour son appui à un projet qui vise la réalisation de travaux de rénovation de leur salle de réunion;

Considérant que les Chevaliers de Colomb de Bedford sont un organisme reconnu par la Ville de Bedford ;

Considérant que les activités qu'ils organisent ont pour but d'être rassembleur pour la communauté ;

Considérant que la salle des Chevaliers de Colomb est un lieu accessible et de rassemblement pour les aînés ;

Considérant que les activités des Chevaliers de Colomb effectuées dans cette salle sont majoritairement des collectes de fonds pour les divers organismes de Bedford.

19-07-283
(suite)

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil accorde son appui aux Chevaliers de Colomb de Bedford dans leur demande de financement nécessaire à la réalisation de rénovations de salle auprès du Programme Nouveaux Horizons des Aînés.

ADOPTÉE

19-07-284

Demande d'autorisation du Club des Ornithologues

Considérant que le Club des Ornithologues de Brome-Missisquoi (COBM) a pour projet d'installer un nichoir (condo) à hirondelles noires au sentier de la nature Sornberger de Bedford l'automne prochain.

Considérant que pour ce faire, le COBM demande la permission d'installer ledit nichoir ainsi que l'appui des employés de la Ville pour son installation.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise l'installation d'un nichoir à hirondelles noires au sentier de la nature Sornberger de Bedford et accorde l'aide d'un employé des travaux publics pour l'installation.

ADOPTÉE

19-07-285

Demande de commandite – Bedford Cruise-In

La conseillère Mona Beaulac se retire des débats pour cause de possible conflit d'intérêts.

Considérant que pour la deuxième année consécutive le comité organisateur du Bedford Cruise-In tiendra, le dimanche 1^{er} septembre prochain, une exposition de voitures antiques, classiques et modifiées ;

Considérant qu'afin de continuer la gratuité des participants et visiteurs, le comité organisateur sollicite la Ville pour un appui financier afin de faire de la publicité et promotion de l'événement dans la région ;

Considérant qu'afin d'assurer le bon fonctionnement dudit événement, le comité organisateur demande également la contribution de la Ville pour :

- L'autorisation de fermer la rue Principale, entre la rue du Pont et la rue des Pins, et ce, entre 8h et 18h ;
- L'autorisation d'utiliser le stationnement municipal de la Place publique du Docteur Adrien-Tougas ;
- Fournir une copie de la couverture d'assurances de la municipalité pour la tenue dudit événement ;
- L'autorisation de la collaboration des travaux publics pour l'installation des pancartes de détour et les barricades afin de rediriger la circulation ;
- La participation des pompiers afin d'assurer la sécurité et la circulation aux intersections ci-haut mentionnées (si possible).

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil autorise un appui financier au comité organisateur du Bedford Cruise-In, d'un montant de 500\$, et ce, afin de leur permettre de faire la promotion de leur événement devant être tenu sur la rue Principale de Bedford le dimanche 1^{er} septembre prochain ;

19-07-285
(suite)

Que ce conseil donne l'autorisation de fermer la rue Principale, entre les rues du Pont et des Pins, entre 8h et 18h pour la tenue de l'événement ;

Que ce conseil donne l'autorisation d'utiliser le stationnement municipal de la Place publique du Docteur Adrien-Tougas ;

Que ce conseil accepte de fournir une copie de la couverture d'assurance ;

Que ce conseil autorise la collaboration des travaux publics pour le positionnement et la récupération des pancartes de détour et les barricades afin de rediriger la circulation. La mise en service de la signalisation et sa mise hors service seront assurées par les pompiers qui sont autorisés à assurer la sécurité et la circulation auxdites intersections des rues du Pont et des Pins.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

La conseillère Mona Beaulac rejoint la séance.

19-07-286

Demande de commandite – Jockey Club S.A.M.

Considérant que l'organisme Jockey Club S.A.M. tiendra pour une 7^e année consécutive à Bedford la Série de l'Estrie qui se débutera le dimanche 4 août prochain et se terminera le 14 septembre.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise une commandite à l'organisme Jockey Club S.A.M., pour un montant de 500\$, lequel montant donne droit à une page de publicité de la Ville dans chacun des programmes pour lesdits événements du 4 août et 14 septembre 2019 ;

Que ladite commandite inclut également 25 laissez-passer pour chacun des programmes ci-haut mentionnés.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-07-287

Demandes diverses de la Société d'Agriculture de Missisquoi

Considérant que la Société d'Agriculture de Missisquoi (S.A.M.) prévoit organiser plusieurs activités durant l'été 2019 et demande l'appui de la Ville pour l'accès gratuitement au Centre communautaire Georges-Perron ainsi que le prêt d'équipement nécessaire auxdites activités ;

Considérant que la S.A.M. organise la parade d'ouverture qui se tiendra le mercredi 7 août et pour laquelle la collaboration des travaux publics sera nécessaire pour l'installation des pancartes de détour et les barricades afin de rediriger la circulation.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise à la Société d'Agriculture de Missisquoi l'accès aux toilettes du Centre Communautaire Georges-Perron pour les activités suivantes :

- Dimanche le 4 août 9h à 17h – Courses de chevaux sous harnais
- Jeudi le 8 août 16h à 22h – Exposition agricole de Bedford
- Vendredi le 9 août 10h à 22h – Exposition agricole de Bedford
- Samedi le 10 août 10h à 22h – Exposition agricole de Bedford

19-07-287
(suite)

- Dimanche le 11 août 10h à 15h – Exposition agricole de Bedford
- Samedi le 14 septembre 9h à 17h – Courses de chevaux sous harnais

Que ce conseil autorise à la S.A.M. l'utilisation des équipements suivants pour la période de l'Exposition agricole de Bedford soit du 8 au 11 août:

- Toutes les barricades disponibles - Exposition agricole de Bedford du 8 août au 11 août
- 10 tables de 8 pieds pour l'Exposition agricole de Bedford (qui iront dans le Pavillon Bachand et qui doivent être en place pour le mardi 6 août à 9h00)
- Machine à lignes de peinture

Que ce conseil autorise les travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation nécessaire pour assurer le détour de la circulation ;

Que ce conseil autorise les travaux publics à utiliser le balai de rue sans frais avant l'Exposition agricole de Bedford.

ADOPTÉE

19-07-288

Demande de barrage – Main dans la main – La Guignolée 2019

Considérant que cette année la Guignolée du Dr Julien aura lieu le samedi 14 décembre prochain, de 9h à 16h sur le territoire de Brome-Missisquoi et ce afin d'amasser des fonds au profit du Centre de pédiatrie sociale Main dans la main.

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise l'organisme Main dans la main à tenir un barrage routier à l'intersection des rues de l'Église et Cyr, afin de tenir la Guignolée du Dr Julien, le samedi 14 décembre 2019, de 9h à 16h.

ADOPTÉE

19-07-289

Modification de la résolution 19-05-189 concernant les employés du Camp de jour 2019

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la correction de la résolution 19-05-189 au niveau de la liste des employés du Camp de Jour 2019 ainsi que la grille des salaires, le tout selon les modalités énumérées dans le rapport du directeur général numéro 2019-07-02.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-07-290

Refus du changement de nom du RSL de la Pommeraie

Considérant que lors d'une séance ordinaire du conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi tenue le 21 mai dernier, une résolution a été adoptée acceptant le changement de nom du RSL (Réseau local de service) La Pommeraie à celui de RSL Brome-Missisquoi.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

19-07-290
(suite)

Que ce conseil s'oppose fermement au changement de nom du RSL La Pommeraie et souhaite son maintien pour les mêmes raisons que celles évoquées par les opposants à la résolution de la MRC.

ADOPTÉE

19-07-291

Autorisation d'utiliser la rue Best pour une fête de voisins

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise les résidents de la rue Best à utiliser ladite rue pour la tenue d'une fête de voisins qui se tiendra le samedi 20 juillet prochain.

Que ce conseil demande que cette résolution soit communiquée au directeur des services incendies ainsi qu'à la Sécurité du Québec afin de les aviser de la tenue de cette fête et de l'accord de la Ville.

ADOPTÉE

19-07-292

Adoption du Règlement 638-19-6 – Gestion des matières résiduelles

Considérant que le 4 juin 2019 l'avis de motion a été donné et le projet du règlement 638-19-69 été déposé par la résolution 19-06-244.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte ledit Règlement 638-19-6 concernant la gestion des matières résiduelles dans le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

19-07-293

Demande de PIIA - 24 rue Rix - Entrée principale

Considérant les informations et les documents déposés afin de réaménager l'entrée principale, construire un nouveau balcon, procéder à l'ajout de moulures décoratives autour de la porte et faire autoriser la porte d'entrée remplacée sans permis ;

Considérant l'absence d'information quant aux matériaux utilisés pour le balcon, l'escalier d'accès et les mains courantes ;

Considérant la piètre qualité du croquis déposé et l'aspect massif de ce qui est présenté.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil refuse la demande de PIIA au 24 rue Rix pour les raisons évoquées précédemment et demande le dépôt des documents suivants pour toute demande subséquente concernant les mêmes travaux :

- Une vue en plan et une élévation, à l'échelle, illustrant le balcon, les marches et les mains courantes en spécifiant les dimensions, la hauteur, les matériaux utilisés et les couleurs ;
- Une copie du certificat de localisation de la propriété.

ADOPTÉE

19-07-294

Demande de modification de PIIA – 106-108 rue Principale - Retrait de certains éléments décoratifs extérieurs

Considérant le permis de construction 13-134 émis en 2013 et la résolution 13-07-162 autorisant la réalisation de travaux de rénovation extérieure assujettis au règlement de PIIA au 106-108 rue Principale ;

Considérant que le propriétaire a déposé une demande pour l'autoriser à ne pas installer les aisselles décoratives illustrées sur les documents approuvés par résolution afin de ne pas surcharger l'équilibre du bâtiment.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde la demande de modification du PIIA autorisée par la résolution 13-07-162 au 106-108 rue Principale en retirant l'obligation d'installer des aisselles décoratives.

ADOPTÉE

19-07-295

Demande de PIIA – 110 rue de la Rivière - Projet de morcellement

Considérant la résolution 19-06-251 donnant un accord préliminaire sur le projet de morcellement au 110 rue de la Rivière ;

Considérant le plan de lotissement modifié préparé par Denicourt arpenteurs-géomètres, daté du 18 juin 2019 et portant la minute 33775-3 ;

Considérant le plan déposé le 26 juin 2019 illustrant l'emplacement de l'éclairage et des plantations ;

Considérant que certaines modifications doivent être apportées à ces nouveaux plans pour optimiser l'utilisation des lieux et tenir compte de la situation existante.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise la demande de PIIA pour morceler le terrain au 110 rue de la Rivière aux conditions suivantes :

1. Apporter les modifications suivantes au plan d'arpentage portant la minute 33775-3 :
 - Remplacer les trottoirs situés aux abords des cases de stationnement 104, 115, 116 et 127 par des espaces gazonnés pour favoriser la percolation des eaux de ruissellement ;
 - Transformer la case de stationnement 91 en espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite ;
2. Apporter les modifications suivantes au plan de plantations :
 - Déplacer l'arbre 3 à l'ouest des installations électriques, déplacer l'arbre 4 au sud de l'entrée du stationnement sur la rue Reid ;
 - Ajouter des arbustes pour créer un effet de bosquet ;
3. Obtenir les dérogations mineures nécessaires pour le lotissement des terrains et l'implantation de l'entrepôt ;
4. Déposer des plans détaillés réalisés par un architecte pour les travaux de transformation de l'entrepôt.

Qu'en plus des exigences énoncées précédemment par le CCU, ce Conseil désire apporter les conditions additionnelles suivantes :

1. Un engagement écrit, signé par le propriétaire, pour céder gratuitement à la Ville la parcelle de terrain no.3 devra être déposé à l'hôtel de ville préalablement à l'émission du permis de lotissement ;

19-07-295
(suite)

2. L'aménagement du stationnement sur les lots 5 603 563 et 5 603 564 adjacents à la rue de la Rivière devra être réalisé dans un délai de deux ans à compter de la date d'émission du permis de lotissement. À échéance, ce délai pourra être réévalué et reporté à une date ultérieure à la convenance du conseil, si le propriétaire en fait la demande ;
3. L'aménagement de ce stationnement devra répondre aux nouvelles exigences en matière de gestion des eaux de ruissellement. Pour ce faire, la Ville consent à donner un accord de principe pour permettre l'utilisation de sa propriété située sur le lot 5 603 565 à des fins d'aménagement d'un jardin de pluie pour gérer ces eaux. Les aménagements devront assurer la survie des arbres existants. La Ville ne peut être tenue responsable si la nature du sol n'est pas satisfaisante, si l'espace disponible est insuffisant ou pour toute autre raison auxquels cas, le propriétaire devra répondre aux exigences réglementaires à même sa propriété ;
4. Compte tenu que lors de la construction du stationnement, des plans et devis signés par un professionnel seront requis pour l'obtention du permis et devront rencontrer les nouvelles exigences en matière de gestion des eaux de ruissellement, le conseil relève le propriétaire de son obligation de déposer un plan du système de drainage approuvé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
5. L'utilisation de la parcelle no. 4 à des fins résidentielles multifamiliales d'environ 15 logements est autorisée par la présente. Toutefois, le projet devra faire l'objet d'une demande de PPCMOI pour bien intégrer le bâtiment dans le milieu avoisinant et en régulariser l'usage.

ADOPTÉE

19-07-296

Demande de dérogation mineure – 45 rue Kemp - Bonduelle

Considérant la demande de dérogation mineure déposée pour le 45 rue Kemp afin d'autoriser trois dalles de béton et deux constructions dans la cour avant du bâtiment situé au sud-ouest de la rue Kemp pour y installer un abri pour fumeurs, un gazebo et une balançoire ;

Considérant que lors de la rencontre du CCU tenue le 25 avril dernier, le comité a recommandé au conseil de refuser la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Il s'agit d'une des rares surfaces gazonnées sur le site ;
- La construction de dalles de béton serait néfaste à la survie des arbres existants qui sont déjà en nombre limité sur le site ;
- La cour avant fait face à la balance pour camions et n'est pas un endroit idéal pour établir une aire de repos ;
- Ces équipements pourraient être installés dans la cour latérale en bordure du stationnement et respecter les dispositions réglementaires ;
- Le projet déposé peut difficilement être qualifié de « dérogation mineure » ;

Considérant que la Ville a l'intention à moyen terme, de céder à certaines conditions et suivant le dépôt de certaines garanties, l'emprise de la rue Kemp à la compagnie Bonduelle Canada Inc. ;

Considérant que la cession de l'emprise de rue et son utilisation aux seules fins des opérations de l'entreprise peut changer la notion de cour avant ;

Considérant que la ville ne peut présumer de la façon dont les lieux seront utilisés après leur cession et des conséquences sur l'application de sa réglementation ;

Considérant que la fermeture de la rue Kemp va générer un accroissement du nombre de véhicules lourds sur le réseau routier situé à proximité ;

Considérant les possibles difficultés à effectuer des manœuvres à l'intersection des rues Wheeler et Champagnat ;

19-07-296
(suite)

Considérant la nécessité d'assurer convenablement la desserte des autres entreprises situées sur la rue Kemp, notamment par les véhicules lourds ;

Considérant que la transformation des lieux peut créer un impact sur la quiétude du voisinage ;

Considérant que tous les conséquences et impacts reliés à la fermeture de la rue Kemp n'ont pas été évalués.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
La conseillère Marie-Eve Brin vote contre.

Que ce conseil accorde la demande de dérogation mineure compte tenu du projet, à moyen terme, de cession de l'emprise de la rue Kemp ;

Que ce conseil demande à la compagnie Bonduelle de déposer tous les documents, plans et études nécessaires à l'évaluation des enjeux et impacts entourant la fermeture de la rue ;

Qu'advenant le cas où la rue Kemp n'est pas cédée à la compagnie Bonduelle Canada Inc., et ce, peu importe les motifs, la dérogation mineure devient nulle et invalide. Les constructions, équipements et dalles de béton devront alors faire l'objet d'une demande de permis pour être démolis ou déplacés dans un endroit conforme à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

19-07-297

Autorisation de paiement – Les Entreprises Denexco inc. – Dek hockey

Considérant l'octroi d'un mandat à Les Entreprises Denexco pour l'aménagement d'un terrain de dek hockey en vertu de la résolution 19-05-20, et ce, pour un montant de 28 076,90\$ taxes incluses.

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement à Les Entreprises Denexco inc. d'un montant de 30 709,87\$ taxes incluses, lequel montant comprend une charge pour des travaux supplémentaires demandés par la Ville d'un montant de 2 632,97\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-07-298

Autorisation de paiement – Graymont (Qc) Inc. – Travaux rue Industrielle

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise le paiement à Graymont (Qc) Inc. de deux factures totalisant un montant de 19 014,89\$ taxes incluses, le tout représentant les coûts pour l'achat de granulats calcaires en vrac nécessaire pour le prolongement de la rue Industrielle.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-07-299

Autorisation de paiement - J.A. Beaudoin Construction Limitée

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement à J.A. Beaudoin Construction Limitée d'un montant de 60 291,04\$ taxes incluses, représentant le coût des travaux effectués pour le prolongement de la rue Industrielle ainsi qu'une somme plus élevée que le devis présenté due à un ajout de matériau et travaux demandés.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-07-300

Mandat à Tetra Tech – Mise à niveau du site de gestion de la neige usée

Considérant que la Ville a reçu un avis de non-conformité concernant l'exploitation de son site de gestion de neige usée ;

Considérant que certaines démarches effectuées par le personnel de la Ville ont permis de corriger certains éléments ;

Considérant que les autres éléments doivent faire l'objet d'un rapport technique avec recommandation ;

Considérant que Tetra Tech a été sollicité pour une offre de service et que leur offre sera exécutée sur une base horaire sans dépasser 10 000\$.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil mandate Tetra Tech pour la préparation d'un rapport visant la mise à niveau du site de gestion de neige usée de la Ville.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-07-301

Embauche d'un employé estivale – Travaux publics

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'embauche de M. Paul Dubois à titre d'employé à temps partiel durant la période estivale, au service des travaux publics, et ce, selon les modalités citées dans le rapport du directeur général numéro 2019-07-02.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-07-302

Annulation de la résolution 19-06-263 concernant le stationnement du bureau de poste

Considérant que le conseil a choisi de reconsidérer sa participation au projet d'aménagement d'un stationnement sur un terrain de Poste Canada sans son implication financière.

19-07-302
(suite)

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil abroge la résolution 19-06-263 visant l'octroi d'un contrat pour l'aménagement d'un stationnement sur le terrain de Poste Canada.

ADOPTÉE

19-07-303

Paiement des comptes mensuels

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 146 200,66\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 2 juillet 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-07-304

Octroi de mandat – Mise à jour du site internet

Considérant que le site internet actuel est désuet et a besoin d'une mise à jour point de vue système de gestion WordPress ainsi que design et contenu des différentes pages du site.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie un mandat à Cake Communication, pour la mise à jour du site internet soit la programmation, la conception graphique, la mise en ligne ainsi que la formation pour la maintenance, et ce, pour un montant de 10 800\$, excluant les taxes.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-07-305

Remise de compost – via l'Écocentre

Considérant qu'aucun programme de remise de compost n'a été mis sur pied par la MRC Brome-Missisquoi, la Ville de Bedford désire remettre du compost à ses citoyens, dès que disponible soit vers août prochain.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise la remise de compost aux citoyens de la Ville de Bedford qui détiennent une carte d'accès à l'écocentre ainsi qu'à tous les utilisateurs du site écocentre lors de leur visite à tous les deuxièmes samedis de chaque mois.

ADOPTÉE

19-07-306

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Une citoyenne a demandé quand les multi logements pourront avoir le bac brun et le maire l'a rassuré que d'ici la fin de l'été les bacs bruns seront mis à leur disposition.

19-07-306
(suite)

Monsieur Beaumont a demandé s'il serait possible de mettre en place un partenariat afin d'offrir un endroit bien climatisé pour les résidents qui n'ont pas de climatiseur durant les périodes de canicule. Le maire a mentionné que ce point est une mesure de sécurité qui est traité dans le plan de mesures d'urgence de la Ville.

Madame Gécina a demandé quand le projet de construction de la Résidence Bedford ira de l'avant avant de perdre trop d'ainés qui optent pour une résidence à l'extérieure de la Ville de Bedford. Le maire l'a informé qu'aucun projet n'a été déposé pour la demande de permis construction.

19-07-307

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que la séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Guy Coulombe, Directeur général